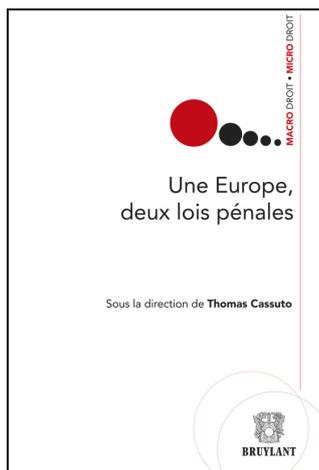


# « UNE EUROPE, DEUX LOIS PÉNALES »

**Sous la direction de Thomas CASSUTO, éd. BRUYLANT**

**Avant-propos de Sir John THOMAS**



**Novembre 2012**  
**235 pages - 45 €**  
**BRUYLANT éd.**

## Le livre

Au sein de l'Union européenne, 27 systèmes de droit pénal coexistent, issus de deux traditions juridiques : celle de la *Common Law*, et celle du droit romano-germanique. Leur mise en œuvre par la procédure pénale fait qu'ils se confrontent, notamment dans le cadre de la coopération judiciaire.

La libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entraîne l'application, envers les citoyens et les opérateurs économiques, de systèmes pénaux différents. Les décisions rendues peuvent donc varier d'un Etat à un autre, créant une distorsion de traitement.

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne a modifié les compétences des institutions européennes. Il fait du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires la pierre angulaire de la coopération. Afin d'y parvenir, le rapprochement voire l'harmonisation des législations nationales constituent des moyens d'action.

Ce constat induit différentes questions auxquelles cet ouvrage tente de répondre :

- Les Etats de l'Union européenne sont-ils disposés à opérer une convergence de leurs systèmes pénaux ?
- Les magistrats sont-ils prêts à abolir toute forme de barrière à la circulation des décisions judiciaires ?
- Peut-on tendre vers une mutualisation des politiques et des moyens répressifs ? Quels seraient les avantages pour les citoyens et les opérateurs économiques ?

L'ouvrage propose une présentation didactique des principaux outils avec, en ligne de mire, le défi de l'applicabilité directe du droit communautaire en matière pénale et celui des politiques pénales.

## L'auteur

Thomas CASSUTO est magistrat, ancien vice-président chargé de l'instruction au TGI de Nanterre, actuellement détaché en qualité d'expert national auprès de la Commission européenne (DG Justice).

Il est administrateur de l'institut PRESAJE.

## L'institut PRESAJE

Fondé en 2002 et présidé par Michel ROUGER, président honoraire du tribunal de commerce de Paris, l'institut PRESAJE – *Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie* – est un think tank indépendant, dédié à l'analyse des relations complexes entre l'économie, le droit et la justice. Son objet est de créer et d'entretenir un LIEN entre ces grandes fonctions sociétales.

Une antenne de l'institut a été installée à Bruxelles, où Thomas CASSUTO est directeur de la collection PRESAJE « Macro droit - Micro droit », publiée chez BRUYLANT.

A Paris, DALLOZ est le partenaire de PRESAJE pour l'édition de ses ouvrages de sciences humaines.